



NOUVEAU VILLAGE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 8 avril 2021

1. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette Assemblée Générale Ordinaire ne s'est pas tenue comme d'habitude, suite à la pandémie que nous avons vécue.

Le 1^{er} juin 2020, la loi ELAN a introduit un nouvel article 17-1 A dans la loi du 10 juillet 1965 qui autorise le vote par correspondance. En cas de vote par correspondance, il ne saurait y avoir ni Président de séance, ni scrutateur, ni procuration.

Les convocations ont été portées à la connaissance des membres, au maximum par envoi par mail, ou par l'intermédiaire des Délégué(e)s de rue qui ont fait signer une feuille d'émargement en remettant la convocation en respectant les gestes de distanciation. Les propriétaires, que les Délégué(e)s de rue n'ont pu rencontrer pour obtenir leur signature, ont reçu leur convocation par lettre recommandée avec A.R.

2. Date et organisation de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée à partir du 18 mars 2021 avec une demande de retour des intentions de vote pour au plus tard le 8 avril 2021.

3. QUORUM

Les intentions de votes renvoyées par les membres, soit pour eux-mêmes, soit pour les membres représentés, ont été réceptionnées au secrétariat.

Le quorum est atteint (2 466 voix),

RAPPEL des RÉOLUTIONS

2020

- Quitus au Comité sur la gestion 2020
- Affectation des résultats 2020

2021

- Approbation du budget 2021
- Fixation du premier acompte 2022
- Renouvellement des mandats
- Proposition de candidature

Les documents vous ont été envoyés avec la convocation du 8 avril 2021.

Comité (bénévole) de Nouveau Village

VOTE DES RESOLUTIONS.

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2020

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au Comité Syndical pour 2020

VOTE Pour : 2 427 Abstentions : 26 Contre : 13 Total : 2 466

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer la somme de 38 564,69 euros (trente huit mille cinq cent soixante quatre euros et soixante neuf cents) au compte de réserves. Après affectation, le compte présentera un solde créditeur de 63 439,49 euros (soixante trois mille quatre cent trente neuf euros et quarante neuf cents).

VOTE Pour : 2 423 Abstentions : 43 Contre : 0 Total : 2 466

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2021

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2021, L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 4,10 € pour le deuxième, troisième et quatrième trimestre 2021.

Maintien des charges, révision l'année prochaine si besoin.

VOTE Pour : 2 395 Abstentions : 56 Contre : 15 Total : 2 466

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2022 à 4,10 € par mois et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre ou de préférence par prélèvement mensuel automatique.

VOTE Pour : 2 423 Abstentions : 28 Contre : 15 Total : 2 466

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DES MANDATS

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les personnes suivantes :

- Monsieur Christian Barennes
- Monsieur Nicolas Cornolo
- Madame Martha Bailly

VOTE Pour : 2 440 Abstentions : 26 Contre : 0 Total : 2 466

SIXIEME RESOLUTION : PROPOSITION CANDIDATURE

- Nathalie Maurer
- Christel Oppon
- Yann Ageorges
- Gwennaëlle Blouet

VOTE Pour : 2 399 Abstentions : 67 Contre : 0 Total : 2 466